

Sécheresse 2018 : recensement des dégâts

Suite à la sécheresse de cet été, la commune de Chaville souhaite établir un état des lieux des dégâts occasionnés dans les habitations. Faites-vous rapidement connaître auprès de la mairie si vous êtes dans cette situation. Date limite de déclaration : le 31 mars 2019.

Mis en ligne le 16 novembre 2018



Objectif de ce recensement

La mairie de Chaville souhaite engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Comment procéder ?

Envoyez un courrier, le plus rapidement possible, à :

Mairie de Chaville
Service Urbanisme
1456, avenue Roger Salengro
92370 Chaville

Merci d'indiquer :

- > Vos coordonnées
- > La description du sinistre, avec photos

Il est vivement conseillé d'effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.

☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS